




GARDE D'ENFANT COMMENT FAIRE ?

 **Mon arrêt garde d'enfant a déjà été enregistré par ADP, et je suis désormais équipé(e) pour le télétravail :**

Réponse : je reste en arrêt garde d'enfants jusqu'à la fin de la période enregistrée et à l'issue de mon arrêt je me mets en télétravail. En effet, une fois l'arrêt enregistré pour une période il est irrévocable. Or, vous ne pouvez pas en même temps être en arrêt garde d'enfants en touchant des Indemnités journalières et travailler.

 **Mon arrêt garde d'enfant n'a pas encore été enregistré par ADP, je suis en attente de réponse et je ne suis pas équipé(e) pour le télétravail**


Réponse : faute d'avoir le matériel pour pouvoir faire du télétravail, ADP lorsqu'il traitera votre demande devra vous enregistrer en arrêt garde d'enfant.

 **Mon arrêt garde d'enfant n'a pas encore été enregistrée par ADP et je suis équipé(e) pour le télétravail.**

Réponse : ADP vous enregistrera en arrêt garde d'enfant pour les journées non télé travaillées avant la mise à disposition du matériel nécessaire au télétravail.

 **Mon arrêt garde d'enfant n'a pas encore été enregistrée par ADP et je ne suis pas équipé(e) pour le télétravail.**

Réponse : faute d'avoir le matériel nécessaire pour pouvoir faire du télétravail, ADP lorsqu'il traitera votre demande devra vous enregistrer en arrêt garde d'enfant

 **Ma première demande d'arrêt de travail pour garde d'enfant m'a été refusé au motif que je pouvais télé travailler ou mon arrêt garde d'enfant est terminée, je souhaite le renouveler et mon manager refuse parce que je peux télé-travailler**

Réponse : la condition première pour bénéficier d'un arrêt garde d'enfant est de ne pas pouvoir faire du télétravail. Ainsi, votre manager est en droit de refuser votre demande pour garde d'enfant. Or, à la CGT nous estimons que le télétravail et la garde d'enfants simultanée sont incompatibles et peuvent présenter des risques pour la sécurité des enfants. Nous vous proposons un modèle de mail à adresser à votre manager et à ADP afin d'obtenir une dispense de télétravail et ainsi pouvoir bénéficier d'un arrêt pour garde d'enfants.

Modèle de mail : « Je suis parent de (mettre le nombre d'enfants) enfant âgé de (mettre l'âge des enfants) et je suis seul(e) en à assurer la garde. Dans ces conditions, je considère que je suis dans l'incapacité de télé-travailler. En outre, je ne me sens pas en capacité de gérer à la fois mon travail et toute l'attention et la sécurité que je dois à mes enfants. En conséquence, je souhaite bénéficier de l'arrêt garde d'enfant. »